Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_032-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_032 - Délégations du Conseil Communautaire au Président

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3°Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_032-DE

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (54 votes POUR, 1 vote CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 1 NPPV) décide :

- **D'ACCORDER** les délégations suivantes à Monsieur le Président :

CONTRATS - CONVENTIONS
Passer les contrats d'assurance et de maintenance
Signer les contrats avec les prestataires pour l'organisation des séjours enfance/jeunesse et en régler les frais jusqu'à 20 000 €
Signer ou modifier un bail de location
Signer les conventions de prêt de matériel ou de mise à disposition des locaux liés au fonctionnement du service du MSAP
PERSONNEL
Recruter des agents contractuels en remplacement de personnel titulaire absent, recruter du personnel saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activité ; Signature des arrêtés et contrats
ACTIONS EN JUSTICE - DOMMAGES
Exercer au nom de la CdC des actions en justice ou la défense dans les actions intentées contre elle
Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CdC
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services
Ouvrir une ligne de trésorerie en attendant la perception des subventions attendues (arrêté reçu)
Ouvrir une ligne de trésorerie permettant le fonctionnement de la structure dans la limite de 50 000 €
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service sans procédure particulière < à 25 000 € HT
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_032-DE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 33540 (GIRONDE)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_033-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_033 - Délégations du Conseil Communautaire au Bureau

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_033-DE

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (58 votes POUR, 2 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 NPPV) décide :

- **DE NE PAS ACCORDER** de délégations au Bureau.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de L'Entre-Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_034-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_034 - Travaux d'investissement prévisionnel - Exercice 2026

Monsieur Éric GUÉRIN, vice-président en charge des travaux, présente les projets de travaux d'investissement et de fonctionnement à réaliser au cours de l'exercice 2026, qui s'établissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_034-DE

Bâtiments	Montants prévisionnels des travaux	Répartition	
		Investissement	Fonctionnement
Terrains de tennis	2 000 €	0 €	2 000 €
Salle de sport Sauveterre	19 050 €	8 050 €	11 000 €
Espace Jeunes Sauveterre	5 600 €	2 950 €	2 650 €
ALSH Sauveterre	2 750 €	1 500 €	1 250 €
ALSH Mauriac	1 000 €	1 000 €	0 €
Piscine	6 000 €	6 000 €	0 €
Multi-Accueil Sauveterre	50 550 €	44 500 €	6 050 €
Local de stockage	5 500 €	5 500 €	0 €
Siège Communauté des Communes	3 750 €	2 000 €	1 750 €
Point Rencontre Jeunes Targon	3 550 €	2 550 €	1 000 €
Multi-Accueil Targon	5 250 €	2 250 €	3 000 €
ALSH Targon	5 000 €	2 000 €	3 000 €
Skate Park	1 000 €	0 €	1 000 €
Maison de Santé Targon	1 500 €	1 000 €	500 €
Pharmacie Targon	3 500 €	3500 €	0 €
Vestiaires foot Targon	3 500 €	0 €	3 500 €
City-stade	3 500 €	2 500 €	1 000 €
France-Service Targon	4 000 €	4 000 €	0 €
Service Technique	2 000 €	2 000 €	0 €
Mur d'escalade Frontenac	3 000 €	3 000 €	0 €
TOTAL	**132 000 €**	**94 300 €**	**37 700 €**

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 9 votes CONTRE, 17 ABSTENTIONS, 1 NPPV) décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable aux projets d'investissements relatifs aux bâtiments de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers tels que présentés ci-dessus ;

- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_035-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_035 - Acquisition du logiciel iNoé - Autorisation

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la petite enfance/enfance/jeunesse présente le logiciel iNoé, qui à partir d'une interface simple, adaptée et tournée vers une utilisation "parents", est accessible à partir de tout périphérique connecté à internet (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).
iNoé Espace Famille améliore les échanges entre parents et professionnels tout en optimisant l'accueil des enfants.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_035-DE

Avantages pour la collectivité :
Les modules logiciels iNoé permettent de gérer les dossiers d'inscription, le pointage des réservations et des présences, les inscriptions, la facturation, les règlements, ainsi que l'édition des statistiques des structures d'accueil (crèches, centre de loisirs, points jeunes) de la collectivité.

Avantages pour les familles :
iNoé Espace Famille permet de rassembler les services Multi-Accueils, Accueils de Loisirs et Points Jeunes au sein d'un portail internet unique où les familles pourront effectuer leurs demandes d'inscriptions, accéder à la facturation, payer en ligne, envoyer ou télécharger les documents liés aux dossiers d'inscription de leurs enfants et consulter les informations mises à disposition par les structures d'accueil.
Guichet unique ouvert 24h/24, 7j/7, iNoé apporte aux familles souplesse et rapidité leur permettant sans se déplacer de s'inscrire aux activités proposées par les structures.

L'achat, l'installation et maintenance de ce logiciel se décomposent comme suit :

Investissement :
-Achat du logiciel, des licences : 10 100 € TTC
- Paramétrage et mise en service : 1 720 € TTC
Total investissement 2026 : 11 820 €

Fonctionnement :
- Maintenance, mises à jour, hébergement full web : 7 220 € TTC annuel
- Formation au logiciel 8 890 € TTC.

Ouï cet expose,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (37 votes POUR, 17 votes CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 2 NPPV) décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'achat du logiciel Aïga – iNoé ;

- **DE PROPOSER** son inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté de Communes Entre Deux-Mers 33540 (GIRONDE)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_036-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_036 - Voirie - Travaux de grosses réparations - Attribution du marché

Vu la délibération n° DEL_2024_087 du Conseil Communautaire réuni le 25 novembre 2024 relative à l'attribution de la mission de Maîtrise d'Œuvre à l'entreprise AZIMUT Ingénierie de Libourne pour la réalisation de travaux de grosses réparations de la voirie de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu le lancement d'un marché à bons de commande tel que défini dans les dispositions des articles L2123-1, L2125-1 et R2162-1 à R 2162-6 du code de la commande publique régissant la procédure adaptée, relatif à la consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de grosses réparations sur voirie communautaire pour les exercices 2026 à 2028 décomposé en 2 lots, conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois (2027-2028) par tacite reconduction ;

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mars 2026 après lecture du rapport d'analyse des offres établi par l'entreprise AZIMUT (AMO) a été invitée à rendre un avis.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_036-DE

Elle propose de retenir selon les critères prix et valeur technique inscrits dans le dossier de consultation des entreprises, comme étant les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses, celles des candidats suivants :

Lot 1	LECOURT TP Les Menaudes 33190 CASSEUIL
Lot 2	Groupement CMR/EUROVIA 31, Route de Branne 33750 BARON

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (49 votes POUR, 6 votes CONTRE, 6 ABSTENTIONS, 2 NPPV) décide :

- **DE CONFIRMER** l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie 18 mars 2026 ;

- **D'ATTRIBUER** le marché pour la réalisation de travaux de grosses réparations de la voirie de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers comme exposé ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_037-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_037 - Subventions aux associations - Exercice 2026

Madame Carole DELADERRIÈRE, déléguée en charge du monde associatif, présente les demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_037-DE

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	
Association sportives	
ASSOCIATIONS	**PRÉVISIONNEL 2026**
Association sportive collège Sauveterre	350 €
Tennis de table Sauveterre	330 €
ASOA	960 €
AS Côteaux de Dordogne Foot	420 €
Judo Club Sauveterre	1 880 €
Sporting Club Monségurais	3 700 €
Association sportive sauveterrienne de foot	3 560 €
Société Gymnique de Guyenne	3 700 €
JPS Sauveterre	880 €
Cercle Escrime Targonnais	360 €
Ouistiti Circus	1 960 €
Foot Targon	3 700 €
Union Sportive Lévignac	720 €
Tennis Club de Sauveterre	1 520 €
Sous Total associations sportives	24 040 €
Associations culturelles	
Atelier théâtre de Gornac	800 €
Office Monségurais	1 240 €
Les Guyennos	150 €
UNC Entre-Deux-Mers	240 €
Radio Entre-Deux-Mers	3 000 €
Sous Total associations culturelles	5 430 €
Associations Musique	
Musique en Bastide	24 816 €
Musique Targon	9 024 €
Musique en Villages	1 128 €
Sous total associations musique	34 968 €
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**64 438 €**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_037-DE

SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	
ASSOCIATIONS	**PRÉVISIONNEL 2026**
Les Arts Typiques	500 €
Les Amis de l'Abbaye de Saint Ferme	850 €
Musique en Bastide	4 000 €
CAC	5 000 €
Comité de jumelages	3 000 €
Caumont	750 €
Bande de Vignerons	500 €
Accrocs Productions	2 000 €
Rock School Barbey	3 000 €
TOTAL	**19 600 €**

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
ASSOCIATIONS	**PRÉVISIONNEL 2026**
Sporting Club Monségurais Tennis	1 000 €
Les Ateliages	500 €
TOTAL	**1 500 €**

Total subventions de fonctionnement	64 438 €
Total subventions manifestations	19 600 €
Total subventions d'investissement	1 500 €
TOTAL	**85 538 €**

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (51 votes POUR, 4 votes CONTRE, 4 ABSTENTIONS, 3 NPPV) décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_038-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le jeudi 9 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 **Présents :** 53 **Votants :** 63

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Évelyne BONNOTTE, Michel BRUN, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Bernard DALLA LONGA donne pouvoir à Yoann SOURISSE, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Véronique DUPORGE donne pouvoir à Carole DELADERRIÈRE, Olivier JONET donne pouvoir à Joël LE HOUARNER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Éric GUÉRIN, Philippe COURDILLE donne pouvoir à Colin SHERIFFS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Michel BRUN, Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER

Excusée : Martine LOPEZ

Absents : Thierry LABORDE et Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Marcel ALONSO

DEL_2026_038 - Validation du règlement budgétaire et financier

Vu la délibération n° DEL_2023_064 du Conseil Communautaire réuni le 11 septembre 2023 relative à la mise en place de la M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n° DEL_2023_085 du Conseil Communautaire réuni le 13 novembre 2023 relative à la validation du règlement budgétaire et financier ;

Considérant que la validité du règlement budgétaire et comptable adopté le 13 novembre 2023 est corrélée à la durée de l'ancienne mandature ;

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature et adopté par le conseil communautaire renouvelé ;

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260415-DEL_2026_038-DE

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président en charge des finances, [illegible] Conseil Communautaire le projet de règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre ainsi que les principales règles de gestion applicables à la Communauté des Communes pour la préparation et la gestion de ses budgets à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Le règlement budgétaire et financier formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.

Ce document a notamment pour objet :
- De clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes de la collectivité.
- D'actualiser et de préciser les règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion financière de la Communauté des Communes.
- De formaliser les procédures internes propres à la Communauté des Communes.

Le règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature. Il pourra être révisé par le Conseil Communautaire en fonction d'ultérieures modifications législatives et réglementaires ou pour des besoins d'adaptation des règles de gestion.

Outre le rappel des principes budgétaires et comptables, le règlement présenté détaille :
- Le processus budgétaire.
- L'exécution budgétaire.
- La gestion du patrimoine.
- La gestion de la dette.
- Les régies.
- Les règles générales d'attribution et de gestion des subventions.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (52 votes POUR, 1 vote CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 3 NPPV) décide :

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier (RBF) applicable à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante aux budgets de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, joint en annexe.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Marcel ALONSO

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 33540 (GIRONDE)